

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

---

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS185

présenté par  
M. Aboud et M. Delatte

-----

### ARTICLE 34

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Cette évaluation porte notamment sur l'amélioration de la qualité d'accompagnement des bénéficiaires et les éventuelles économies d'échelle réalisables au regard de la mutualisation des moyens. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est de s'assurer que le déploiement des services polyvalents d'aide et de soins à domicile constitue à la fois un gage d'amélioration de la qualité d'accompagnement des bénéficiaires et une économie pour les finances publiques.